

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 411

présenté par
M. Baichère

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de la suppression de l'article 3.